



Rachat rente viagère accident de travail

Par **clem101294**, le **02/01/2019** à **20:52**

Bonjour,

Je touche une rente viagère suite à un accident de travail. Elle a été consolidée en 2004. J'aimerais racheter une partie de ma rente, malheureusement on m'a informé que j'aurais du faire cette demande entre 2009 et 2010 mais à ce moment je n'en avais pas besoin. L'article R 434-6 du code de la sécurité sociale qui traite de ce sujet a été modifié en 2006 : il a abrogé le délai de 5 ans pour en faire la demande (maintenant on peut demander le rachat quand on veut). Malheureusement mon cas s'est produit avant 2006. Que puis je faire?

Merci de vos réponses et de votre aide.

Par **morobar**, le **03/01/2019** à **09:25**

Bonjour,

Demander le rachat, cette règle sera d'application puisqu'à l'avantage du demandeur. Après je ne connais pas les conditions de rachat ni le taux effectif...

Par **Visiteur**, le **03/01/2019** à **15:51**

Bonjour

Le choix d'un capital ou d'une rente viagère est en général définitif...

Par **Travail13**, le **08/05/2019** à **07:41**

Bonjour, comment se calcule la rente ?